

REGLEMENT PARTICULIER DU
18^{ème} SLALOM AUTOMOBILE «Develier – Le Sommet »
10 Septembre 2006

Tous les textes et articles non repris au présent règlement particulier sont conformes au règlement standard CSN en vigueur auquel il faut se référer

I. PROGRAMME PROVISOIRE

25.08.06	24H00	Clôture des inscriptions (timbre postal)
09.09.06	16h00 – 18h30	Vérifications techniques officielles facultatives
10.09.06	06h15 – 07h30	Vérifications techniques officielles
	08h15 – 12h00	Essais officiels
	13h00 – 17h30	Manches de course
	18h30	Remise des prix

Le programme définitif sera transmis aux concurrents inscrits, avec les dernières instructions, après la clôture des inscriptions.

II. ORGANISATION

Art. 1 Généralités

- 01.1 L'écurie des Orçons par le comité du slalom « Develier – Le Sommet » organise le 10 septembre 2006 le Slalom Automobile Régional « Develier – Le Sommet ».
- 01.2 Visa CSN N° 06-042/R
- 01.3 La manifestation est inscrite au calendrier national de l'ASS

Art. 2 Comité d'organisation, secrétariat, officiels

- 02.1 Le président du comité d'organisation est
Denis Thiévent, Péchillard 38, 2875 Montfaucon
Tél : 032 955 15 20 Fax 032 955 15 24 Email : thievent@net2000.ch
- 02.2 L'adresse du secrétariat est la suivante :
Slalom « Develier – Le Sommet », Michel Collin E-mail : michel.collin@zurich.ch
Champs St-Martin 28 / 2942 Alle
- 02.3 Directeurs de course : Michel Collin Tél : 079 632 74 49
Fax 032 4 214 215
Directeur de course, adj : Roland Piquerez, Pierrot Freudiger
Commissaire sportif : Tardent Jean-Pierre
Bianchi Jean
Secrétaire de l'épreuve : Colombe Koller
Commissaire technique : Charly Aegerter
Commissaire à la vérification : Martin Muller / Thierry Mathey
Chronométrage : Fafatiming
Jury : Jean-Pierre Tardent / C.S.
Charly Aegerter /C.T.
Jean Bianchi

Art.3 Panneau d'affichage

Toutes les communications et décisions seront affichées au tableau d'affichage placé à proximité du départ, sur le bus de chronométrage.

III . DISPOSITIONS GENRALES

Art.4 Bases de l'épreuve

- 04.1 L'épreuve sera disputée conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses annexes, au Règlement Sportif National de l'ASS, aux dispositions de la CSN, au règlement standard de la CSN pour les slalom et au règlement particulier.
- 04.4 La manifestation compte pour les Championnats et Coupes suivantes :
- Championnat FREA
 - Championnat Nord-Ouest
 - Championnat ACS, section Les Rangiers
 - Championnat ACS, section Bâle
 - Ainsi que pour l'insigne sportif

Art.5 Parcours

- 05.1 Longueur de 3'700 mètres, 16 portes d'une largeur de 4 mètres.
4 chicanes de ralentissement

Art.6 Véhicules admis

06.1 Sont admis à participer tous les véhicules (homologués à la date de clôture des inscriptions) répondant aux prescriptions de l'Annexe J du CSI et aux dispositions de la CSN de l'ASS, ainsi que, le cas échéant, aux dispositions spécifiques de la formule nationale ou coupe de marques correspondante :
Tous les groupes à l'exception des Groupes : ST/SP, C, D/E2. (**E1 admis**)
Sont également admis les véhicules des Catégorie L1, L2, L3 et L4 conformes au Règlement technique de la CSN pour les épreuves LOcales, incl. Classes de cylindrée

Art. 8 Equipement de sécurité des pilotes

08.1 Le port du casque ainsi que celui du **HARNAIS** est obligatoire.
(**harnais minimum 3 points d'ancrage : la ceinture d'origine n'est pas autorisée.**)

Art. 9 Concurrents et conducteurs admis

09.2 Le conducteur doit être titulaire d'un permis de conduire valable et d'une licence Suisse REGionale ou de degrés supérieur

Art. 10 Demandes d'engagement et inscriptions.

10.1 Les inscriptions sont à transmettre, au moyen du bulletin d'inscription officiel, à l'adresse suivante :

Slalom «Develier – Le Sommet », Michel Collin, Champs St-Martin 28, 2942 Alle
Délai d'inscription : 25 août 2006 à 24 heures (timbre postale, courrier A)

10.2 Le nombre de participants est limité à 150

10 DP Les doubles départs ne sont pas autorisés.

Art. 11 Droit d'engagement

11.1 Les droits d'engagement (**un bon repas de midi 10.09.06 inclus**) sont fixés à :
CHF 230.-- Et sont à verser au C.C.P. 25-7168-8 Raiffeisen du Clos du Doubs
2882 St-Ursanne, compte Slalom « Develier – Le Sommet »
N° 58 000 000 359 201 80 058

Art. 19 Vérification technique

19.1 Le contrôle technique, auquel vous devez vous présenter à l'heure indiquée ci-dessous aura lieu à : Garage Pierre Steulet SA, 2802 Develier

Date	N° de départ	Heures
10.09.06	0 - 100	06h15 – 07h00
10.09.06	100 et +	07h00 – 07h30

Un contrôle technique facultatif aura lieu le samedi 09.09.2006de **16h00 à 18h30**

VI. DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION**Art. 21 Reconnaissance / essais**

21.2 Deux manches d'essais chronométrés seront au minimum organisées. La première manche fait office de reconnaissance.

Art. 22 Course

22.2 L'épreuve se disputera en deux manches.

VII. CLASSEMENT, RECLAMATION, APPELS**Art. 26 Classement**

26.1 Le classement sera établi d'après le temps de la meilleure manche, inclus les éventuelles secondes de pénalisation (Art. 22.3) . En cas d'égalité de temps, le temps de la première manche sera déterminant.

IX . PRIX ET COUPES, REMISE DES PRIX**Art. 29 Prix et coupes**

29.3 Chaque concurrent recevra un prix souvenir

Art. 30 Remise des prix

30.2 La remise des prix se déroulera à la cantine du slalom. Elle aura lieu environ une heure après l'arrivée de la dernière voiture, sauf en cas de réclamation.

X. DISPOSITIONS PARTICULIERES DE L'ORGANISATEUR**Art. 41 Essai clandestins**

41.1 **Tout conducteur surpris ou dénoncé par l'organisateur ou la gendarmerie cantonale suite à des essais clandestins sera ELIMINE de l'épreuve, SANS REMBOURSEMENT, du montant d'inscription, avec dénonciation à la CSN.**

Alle, le 7 juillet 2006

Le Directeur de course : Michel Collin

Le Président de la CSN : Andreas Michel